

**Avis de motion**  
**AG AEES 26 novembre 2020**

**1. Déposé par Laurence Coursol :**

Il est dûment proposé d'ajouter le poste de Déléguée aux services au chapitre 4 section 2 et que les tâches se lisent comme suit :

Les responsabilités de la personne responsable aux services sont notamment les suivantes :

a) soutenir, de manière collégiale, le développement, la coordination et le maintien du Café Sain Fractal; b) assurer, de manière collégiale, le développement, la gestion et le maintien des services de l'Association; c) coordonner certains grands projets ; d) assurer le développement et la conception des nouveaux services que l'UQAM et l'AEES pourraient offrir à la collectivité de l'université; e) assurer le suivi du contrat des assurances étudiantes.

**2. Déposé par Laurence Coursol :**

Il est proposé d'ajouter l'article suivant :

Article 21 : Retrait de l'association

Une membre souhaitant se retirer de l'Association peut le faire en remplissant le formulaire prévu à cette fin – disponible à la Permanence ou sur le site Internet de l'Association – et en le remettant, avec une photocopie de sa carte étudiante et un relevé d'inscription-facture, à la Permanence avant le seizième jour (16e ) ouvrable de la session en cours.

Dès le retrait de sa cotisation, une étudiante perd son statut de membre, donc ses droits, privilèges et devoirs. De plus, une étudiante ne peut se retirer de l'Association pour la session en cours si elle a bénéficié des services et privilèges de membre de cette Association.

**3. Déposé par Laurence Coursol :**

*Considérant que La Table de mob virtuelle constitue un projet caritatif pour les membres des associations étudiantes, soit la majorité de la communauté étudiante, qui permet la distribution de productions culturelles et médiatiques gratuitement;*

*Considérant qu'il permet de dispenser une aide matérielle, soit du contenu informatif, artistique, politique ou social, tout en constituant une condition de réalisation, dans le contexte actuel, de productions culturelles et médiatiques;*

*Considérant ce projet et la crise sanitaire ne permettent pas la mobilisation étudiante habituelle;*

Il est dûment proposé de participer au projet Table de mob virtuelle et de contribuer à un coût maximal de 1500\$ et de créer une case budgétaire pour celle-ci.

#### **4. Déposé par Gabriel Poisson :**

*Voir pièce-jointe à part.*

#### **5. Déposé par Laurence Coursol :**

*Considérant la situation actuelle et le fait qu'il y a peu d'étudiant.es sur le campus;*

Il est proposé de donner une partie des agendas interfacultaires à des organismes communautaires souhaitant en avoir tout en gardant assez d'agenda pour la session d'hiver.

#### **6. Déposé par Laurence Coursol :**

*Considérant la lutte pour la rémunération du travail étudiant;*

Il est proposé que les étudiants.es participant aux comités ad-hoc, les comités de subventions et d'embauche aient un repas de rembourser jusqu'à une valeur de 15\$.

#### **7. Déposé par Laurence Coursol :**

Il est dûment proposé d'ajouter les conditions suivantes à la politique de subvention des projets étudiants à la section conditions d'admissibilité :

-Ne pas servir à financer des activités ou projets crédités par l'UQAM ou provenant de l'un des services de l'UQAM

-Ne pas couvrir une des frais d'hébergement et ou de transport

-Ne pas couvrir des dépenses de boissons alcoolisées

De plus, il est proposé d'ajouter à la section comité d'évaluation:

Pour éviter le conflit d'intérêts, les personnes siégeant audit comité et ayant soumis une demande de financement ou possédant un lien direct ou indirect à une demande de financement doivent sortir de la réunion pour la demande concernée, et perdent systématiquement son droit de parole. Il est de la discrétion du comité de financement de définir ce qui constitue un lien indirect

Aussi, il est proposé de modifier dans la même section : Ce comité est composé d'au plus deux membres de l'exécutif. par Ce comité est formé de cinq (5) membres de l'AESS, dont deux (2) exécutants-es mandatés-es par le Comité exécutif (le ou la responsable des finances devrait y participer) et trois (3) membres externes.